



Objet : Séjour de cohésion 2^{nde}

Le Vésinet, le 3/07/2026

Avenant au règlement financier

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre enfant, scolarisé en classe de 2^{nde} à la rentrée 2026, partira en voyage de cohésion en septembre (du 7 au 9 septembre 2026 ou du 14 au 16 septembre 2026 selon la classe dans laquelle il sera) à Saint Martin de Bréhal. *Nous vous invitons donc d'ores et déjà à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de contraintes ou rendez-vous déjà programmés sur cette période.*

Ce projet a pour objectif de fédérer chacune des classes autour d'activités sportives, culturelles et de temps d'échanges entre professeurs et élèves.

Lors de ce voyage, les élèves participeront à une traversée, encadrée par un guide officiel, de la Baie du Mont St Michel, découvriront les prés salés, et pratiqueront des activités sportives (Kayak de mer, marche, sports collectifs, ...).

Le coût de ce voyage sera compris entre 225€ et 255€ (ajusté au moment de la facturation).

En aucun cas, l'aspect financier ne doit être un frein à la participation de votre enfant à ce séjour d'intégration. Si tel était le cas, n'hésitez pas à contacter M. GUESNON, avant le départ et en toute simplicité, afin que nous trouvions une solution adaptée à votre situation.

Nous nous réjouissons de vivre avec vos enfants ce voyage dont le programme détaillé vous sera donné lors de la réunion de rentrée de septembre.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations respectueuses.

Nathalie d'IZARNY
Chef d'établissement

Alexandre GUESNON
Responsable pédagogique du lycée

NB : A retourner IMPERATIVEMENT pour le mardi 1er septembre 2026 à Mme DENNIEL (Responsable Vie Scolaire 2^{nde})

- Fiche sanitaire de l'élève
- Coupon réponse ci-dessous cosigné
- Attestation d'aisance aquatique

TALON REPONSE A RETOURNER le mardi 1er SEPTEMBRE 2026 à Mme DENNIEL (Responsable Vie Scolaire 2^{nde})

Nom : Prénom :

Parents de : Classe :

- Atteste avoir pris connaissance des informations concernant le séjour de cohésion, de son coût et autorise mon enfant à y participer. Il est important de noter qu'en cas d'absence au moment du départ certains frais fixes engagés seront facturés (transport, réservations activités, visites ...) à hauteur de 100 euros.
- Sollicite une aide (Cela concerne les catégories 1 et 2. Merci alors de prendre contact avec Monsieur GUESNON **impérativement et au plus tard le 2 septembre ; les demandes formulées après le départ ne pourront être prises en compte**).

NB : Pour information, le coût du séjour sera directement facturé et le paiement se fera selon le mode de règlement que vous avez choisi.

Le / / 2026 Signature obligatoire de **chaque** adulte exerçant l'autorité parentale :